

CH_VB 20012711 vom 20. September 1984

Bundesverwaltung, 1984-09-20, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb__td_class__metadataCell__20012711__td_

FR: CH_VB 20012711 du 20 septembre 1984

IT: CH_VB 20012711 del 20 settembre 1984

Erwägungen

E. 20

September 1984 N 1125 Militärische Bauten und Landerwerb gegenüber hält eine Kommissionsminderheit an der Variante des Standortes Zementwarenfabrik fest und beantragt Rückweisung des Objektes 131, mit dem Auftrag, ein Projekt «Egghof» auszuarbeiten. Auf diesen Antrag möchte ich später zurückkommen. Ich bitte Sie hiermit namens der Kommission, auf die Gesamtvorlage einzutreten. M. de Chastonay, rapporteur: Le programme des constructions militaires de 1984, tel qu'il ressort du message du Conseil fédéral du 29 février dernier, prévoit l'ouverture de crédits d'engagement s'élevant à 279 203 000 francs au total. Inutile de vous préciser que le crédit d'engagement n'est rien d'autre que l'autorisation d'engager des dépenses pour un projet bien défini, les paiements consécutifs aux engagements contractés nécessitant une inscription à la rubrique «Crédits de paiement» au budget de l'exercice. Les crédits d'engagement qui vous sont demandés seront financés, pour près de 33 millions de francs, par les comptes d'exploitation des entreprises d'armement, les crédits de paiement correspondants étant demandés dans le budget de l'Office fédéral de la production d'armements. Par contre, le solde de la différence, soit 246 403 000 francs, sera assuré par un crédit de paiement à charge directe du budget du Département militaire fédéral. Je crois qu'il est important de vous signaler ici que les programmes concernant les ouvrages militaires des années 1976 à 1978 s'élevaient à plus de 400 millions de francs par an alors que le message de 1981 demandait 311 millions, celui de 1982, 390 millions et celui de 1983, 461 millions. C'est dire que dans le cadre d'une enveloppe financière globale de 8,7 milliards de francs dévolue au Département militaire pour la législature 1983 à 1987, les crédits de construction absorbent 1,3 milliard de francs, soit une somme sensiblement équivalente à celle de la législature 1979 à 1983. Il n'est pas indifférent non plus de relever, à rencontre des avis selon lesquels les constructions militaires ponctionnent exagérément le plan financier du Département militaire fédéral, que la part réelle consacrée aux constructions a lentement diminué au cours des ans pour passer de 25 à 15 pour cent des dépenses du département. D'après l'étude de la Commission des finances, votre commission peut constater que, dans le domaine des constructions militaires en général - tant celles qui sont réservées à la formation du soldat, à l'entreposage et à la réparation du matériel que celles qui sont affectées directement au renforcement de notre défense nationale sur le terrain - nous atteignons un seuil en deçà duquel nous courons le risque d'insuffisance. Toujours est-il que pour 1984, ainsi qu'il en ressort des considérations précédentes, le crédit d'engagement qui vous est demandé est le plus faible qui soit exposé depuis 1981. D'ailleurs, il convient de relever que, sur la base des ouvrages et installations de 223 910 000 francs, 135 millions sont consacrés à des ouvrages d'ordre strictement militaire: je pense ici aux fortifications, aux défenses dans le terrain et aux ouvrages souterrains et autres. Au sens du commandement de l'armée, ce rapport paraît encore assez favorable, d'autant que les 65 millions qu'il contient pour les ouvrages fortifiés

et de conduite de l'armée correspondent aux capacités de construction et à une organisation rationnelle de la conduite des travaux dans les délais prévus. Aussi est-ce à l'unanimité que la Commission des affaires militaires de votre conseil, réunie en date des 28 et 29 mai 1984 à Berne, a décidé d'entrer en matière sur le projet présenté. Comme à l'accoutumée, votre commission s'est divisée en sections dont chacune a eu, ces dernières semaines, à examiner les projets tout en procédant à des visions locales et à des auditions des représentants de l'état-major général de l'armée et de ceux du Département militaire. C'est ainsi que nous avons pu apprendre que la position «Imprévu» des divers projets était susceptible de varier considérablement d'un objet à l'autre en 5 pour cent, 15 pour cent, voire 20 pour cent, en fonction précisément de la nature même de la construction, la réfection de simples bâtiments, destinés uniquement à loger la troupe, devant être appréciée dans ces imprévus différemment de la construction d'un cantonnement souterrain destiné à protéger la troupe en temps de guerre. De même, le prix d'achat des terrains est appelé à varier considérablement en fonction de la zone intéressée, du morcellement parcellaire et des propriétaires concernés. Il faut également tenir compte de l'emplacement des ouvrages à construire de manière que leur utilisation cause le moins de désagrément ou de dommages au voisinage. D'ailleurs, et le chef du Département militaire l'a précisé devant la commission, nous devons pratiquer des prix convenables, les achats devant se faire au prix du jour, et tout en informant de nos démarches les autorités tant communales que cantonales. Le «paquet» que nous vous présentons a été subdivisé en constructions destinées à l'instruction, en ouvrages fortifiés et de conduite de l'armée disséminés dans le terrain, en constructions destinées à la logistique, en offices fédéraux d'armements, en acquisitions de terrains et en ouvrages nécessaires aux entreprises d'armements. La réalisation des projets s'échelonnera sur deux à dix ans selon leur importance et leur nature; elle exigera des crédits de paiement de l'ordre de 50 millions de francs par an durant les années 1985 à 1989. Deux mots encore à propos des effets sur le personnel de l'arrêté qui vous est soumis. Deux agents supplémentaires devraient être engagés, l'un pour le projet de Bernhardzell, l'autre pour Airolo; bien que la commission ne se soit pas préoccupée directement du problème, il est à souhaiter que le département puisse pourvoir ces deux postes par le biais de transferts au sein des effectifs actuels. J'en viens maintenant très rapidement à l'étude des aspects particuliers des projets qui vous ont été soumis. Certains objets n'ont suscité aucune discussion au sein de la commission. Je me dispenserai donc d'y revenir. En ce qui concerne l'objet 114, «Place d'armes d'Airolo», j'entends simplement relever que les installations de tir actuellement à disposition ne sont guère utilisables durant l'hiver, les tireurs devant effectuer le déplacement à Göschenen. Les constructions envisagées par étapes requièrent bien évidemment des achats de terrain et les autorités communales concernées d'Airolo se sont déclarées d'accord de vendre à la Confédération les surfaces utiles, l'acte de vente devant être signé ultérieurement. Je relèverai également que les bâtiments dont la construction est envisagée serviront à l'hébergement de la troupe en temps de paix. En temps de guerre, de par une construction souterraine, ils serviront pour l'état-major général à la conduite de l'armée aussi bien qu'à la mise à l'abri des blessés. Quant à l'objet 116, concernant la place d'armes de Wallenstadt, la commission a pris connaissance des déclarations de M. Haab, chef de la Division des places d'armes et de tir, selon lesquelles un déplacement actuel total de la place de tir de Wallenstadt ne saurait être envisagé. Il convient simplement ici, dans le périmètre intéressé, de créer des installations nouvelles respectant mieux les zones d'habitation et répondant mieux aux exigences modernes de la sécurité. L'objet 117, «Place d'armes de Thoune, étape 1A» - et je m'adresse

ici à M. Magnin - est indiscutablement lié à l'achat des nouveaux chars de combat de notre armée. La commission s'est, dès lors, posé la question de savoir s'il était opportun de vous proposer cette dépense, de l'ordre de

E. 23

300 000 francs destiné à diverses constructions et aménagements de la place d'armes de Thoun, en vue de recevoir les futurs Léopard 2. Vous trouverez l'explication de cette demande de crédit au chiffre 117 du message du Conseil fédéral. Je voudrais tout d'abord faire remarquer à cette assemblée qu'une fois de plus on met la charrue devant les bœufs, car jusqu'à preuve du contraire, les Chambres fédérales ne se sont pas encore prononcées à propos de l'achat du Léopard 2, même s'il est vrai qu'on ne peut guère s'attendre à l'heureuse surprise que constituerait le renoncement à l'achat de ce char, achat sur lequel le peuple ne pourra malheureusement pas se prononcer. On pourrait cependant, il me semble, avoir la décence de ne pas préjuger de la décision des Chambres en voulant nous faire voter un crédit de 23 millions pour aménager des installations destinées à des chars qui ne sont pas encore achetés. D'ailleurs, MM. les rapporteurs ont bien senti cette anomalie et se sont efforcés de fournir, à cette tribune, quelques explications qui - je dois dire - n'étaient guère convaincantes. Lorsqu'on nous dit qu'il s'agit simplement d'un crédit d'engagement, nous ferons remarquer que malheureusement nous avons pu constater, en diverses circonstances et ne serait-ce qu'avec la place d'armes de Rothen thurm, qu'au Département militaire, parfois, on ne s'embarasse pas trop des dispositions légales pour aller de l'avant. Donc cela ne saurait nous tranquilliser. En ce qui concerne le groupe PdT/PSA/POCH, nous vous demandons de biffer ce crédit de 23,3 millions, parce que nous sommes opposés à l'achat de tout nouveau char. Cela étant, nous sommes tout naturellement opposés aux constructions qui devraient les recevoir. Si nous nous déclarons contre l'achat des Léopard 2 ou de tout autre char, c'est que nous estimons qu'il n'est pas possible que notre armée continue à vouloir rivaliser avec les armées des grands pays qui nous entourent. Cela est inutile et devient de plus en plus insupportable financièrement pour la Suisse. En effet, selon nous, cela ne correspond pas aux besoins réels d'une armée purement défensive. De plus, nous sommes préoccupés par le type d'armement dont on ne cesse de doter notre armée, ce qui laisse de plus en plus supposer qu'elle s'intègre dans les plans stratégiques de l'OTAN. Cela serait contraire à notre politique de neutralité et pourrait avoir de graves conséquences à un moment donné. D'ailleurs, avant de se lancer définitivement dans l'achat du Léopard 2, il serait utile que les responsables de notre armée ainsi que les députés aux Chambres fédérales, prennent connaissance d'un livre paru récemment qui s'intitule Vaincre la guerre. Son auteur est un général français du nom de Copel, qui est d'ailleurs plein d'admiration pour l'armée suisse; il consacre une part très importante de son livre à démontrer que les tanks sont des armes dépassées, en tout cas comme armes défensives. Selon lui, à une attaque de chars, on n'oppose pas une défense de chars, mais une défense basée sur des armes antichars qui, aujourd'hui, ont atteint une très grande efficacité et qui ont, d'autre part, l'avantage d'être beaucoup moins coûteuses. Nous ajouterons que, contrairement aux tanks, les armes antichars sont réellement des armes défensives. Combien de temps encore notre pays pourra-t-il poursuivre cette ruineuse course aux armements? Lorsqu'on nous dit, à cette tribune, que les crédits réclamés aujourd'hui sont modestes par rapport à ceux que nous demandions pour des ouvrages de même nature, au cours de ces dernières années, nous pensons que l'on ne peut les dissocier des autres dépenses prévues pour l'armée et notamment de ces 3,5 à 4 milliards que l'on veut consacrer à l'achat de 380 Léopard, avec les à-côtés que cela provoquera, comme le crédit de 23

millions que nous discutons maintenant et les mauvaises surprises prévisibles auxquelles nous sommes habitués dans le domaine des achats d'armement. D'ailleurs, ces crédits assez fabuleux ne sont pas encore votés que la presse nous apprend que diverses firmes d'aviation se bousculent déjà auprès des autorités fédérales, se livrent déjà à des démonstrations pour nous présenter un nouvel avion de combat destiné à remplacer, dans un avenir plus ou moins proche, nous dit-on, les Mirage ou autres coucous de notre armée. Combien en coûtera-t-il encore et pour quand prévoit-on ces prochains crédits qui, nous n'en doutons pas, atteindront aussi des montants fabuleux? On jongle avec les milliards pour notre armée à un moment où l'on ne cesse de prendre prétexte de la précarité des finances de la Confédération pour freiner les dépenses sociales, les investissements d'intérêt public, pour refuser les dépenses indispensables à assurer dans de bonnes conditions la semaine de 42 heures pour le personnel fédéral, et j'en passe! Il est vrai que le Conseil des Etats vient d'avoir une «idée géniale» pour renflouer les finances de la Confédération, en proposant, hier, selon ce que dit la presse, d'ouvrir toutes grandes les portes des casinos. Je ne sais pas si le peuple suisse appréciera! Nous ne saurions vous suivre dans cette politique qui frise la mégalomanie en matière de dépenses militaires et qui, je le rappelle, ne correspond pas aux besoins d'une armée purement défensive ni aux possibilités financières de notre pays. C'est pourquoi, en conclusion, nous vous invitons à biffer le crédit de 23,3 millions de francs destiné à des constructions en faveur des Léopard 2. Je considère, par cette intervention, avoir justifié ma proposition, c'est pourquoi je ne reprendrai pas la parole lors de la discussion de détail.

Bundi, Berichterstatter: Ich stelle fest, dass keine Nichteintretensanträge gestellt worden sind. Auf die Voten der Kollegen Oehler und Stappung werde ich in der Detailberatung nochmals zurückkommen und insbesondere auch auf den Minderheitsantrag bezüglich den Standort in Elgg. Da Herr Magnin seinen Antrag bereits in der Eintretensdebatte begründet hat, möchten wir jetzt dazu Stellung nehmen. Herr Magnin beantragt, den Kredit von 23,3 Millionen für Ausbildungsbauten für die Panzertruppen auf dem Waffenzentrum Thun, Etappe la, zu streichen. Wenn Herr Magnin die Situation in Thun mit derjenigen von Rothenthurm gleichsetzt, dann muss auf einen wesentlichen Unterschied hingewiesen werden. In Rothenthurm ging es bekanntlich darum, dass wesentliche Teile des Aufklärungsgeländes erst noch erworben werden mussten. Im Falle von Thun liegt aber das Areal gänzlich im Besitze des Bundes. Wie ich beim Eintreten ausgeführt habe, hat es in der Kommission auch eine Diskussion gegeben, ob es richtig sei, diesen Kredit jetzt schon zu gewähren, nachdem die eidgenössischen Räte über die Vorlage zum neuen Kampfpanzer noch nicht entschieden hätten. Die Frage war tatsächlich berechtigt, und sie ist es eigentlich heute noch, nachdem gemäss den Vorstellungen der ständischen Kommission teils von der Botschaft abweichende Anträge hinsichtlich Beschaffungsrhythmus und Zahl der neuen Kampfpanzer gestellt werden. In der Kommission drang aber die Auffassung durch, dass die Bauten beim Eintreffen der ersten Panzer vorhanden sein mussten. Darum sei es unerlässlich, diesen Posten als Verpflichtungskredit stehen zu lassen, da sonst die Vorbereitungsarbeiten verzögert würden. Als Zahlungskredit sollen die Beiträge jedoch blockiert und erst nach den definitiven Beschlüssen des Parlamentes in bezug auf den neuen Kampfpanzer freigegeben werden. Die Kommission hat allerdings keine neue Aussprache zu diesem Thema in bezug auf die veränderte Panzerausgangslage gepflegt. Es dürfte im Interesse des Parlamentes liegen, dass an diesen Kredit die Bedingung geknüpft wird, dass er zur Zahlung erst freigegeben werden darf, wenn die beiden Militärkommissionen das Raumkonzept im Hinblick auf den definitiven Kampfpanzerentscheid zur Kenntnis genommen und

genehmigt haben. In Erwartung einer entsprechenden Zusicherung von selten des Bundesrates möchte ich Sie bitten, den Antrag Magnin

20. September 1984 N 1131 Militärische Bauten und Landerwerb abzulehnen und der Meinung der Kommission zuzustimmen. M. de Chastonay, rapporteur: Je constate, avec satisfaction d'ailleurs, que personne dans cette salle ne s'oppose à l'entrée en matière, même pas le PdT/PSA/POCH, ceci étant digne d'être signalé. Je constate aussi que le message du Conseil fédéral, sur ce plan, rencontre l'unanimité de vos avis. Je me permettrai donc d'intervenir tout à l'heure sur les propositions de nos collègues concernant le renvoi de l'objet 131. Monsieur Magnin, je l'ai dit tout à l'heure, l'objet «Place d'armes de Thoune» est lié à l'achat de nouveaux chars de combat de notre armée. La commission s'est, à juste titre et hommage doit lui être rendu sur ce point, posé la question de savoir s'il était effectivement opportun de vous proposer cette dépense de l'ordre de 23 millions, en chiffre rond, alors qu'aucune décision n'était encore prise pour l'achat du Léopard 2. La commission unanime, Monsieur Magnin, je vous le répète ici, tout en reconnaissant que la construction de l'ouvrage est subordonnée à la décision du Parlement en matière d'acquisition du nouveau blindé de combat, a décidé de maintenir ce poste, sa construction prenant de toute façon pas mal de temps et vu le fait que nous devons disposer de locaux qui soient prêts à recevoir de nouveaux engins de combat lorsque les premières livraisons seront faites. Je vous rappelle encore que nous débattons ici d'un crédit d'engagement et non pas de paiement. Si l'achat du Léopard 2, contre toute attente, devait être refusée, alors, et seulement à ce moment-là, le crédit d'engagement deviendrait sans objet. Sur un autre plan, vous nous faites un mauvais procès d'intention. Votre thèse refuse de donner à notre armée les moyens utiles pour sa défense. Vous appelez à la rescousse l'ouvrage du général Copel Vaincre la Guerre. Je n'ai pas l'honneur de connaître ce militaire qui se lance tout soudain dans une littérature qui paraît trouver un certain consensus et un écho étendu dans des milieux de gauche de notre pays. Je pense, quant à moi et quant à la commission, plus opportun de faire confiance aux responsables de notre armée en matière de qualité, de quantité et d'efficacité de notre armement. Monsieur Magnin, vous invoquez aussi - le problème n'est pas nouveau de votre côté - la lourdeur de nos dépenses d'armement qui friserait la mégalomanie. Je vous prie de jeter un petit coup d'œil sur les dépenses des pays de l'Est en la matière, ne serait-ce que pour tâcher de vous convaincre que nous restons, dans notre pays, dans des normes extrêmement raisonnables en la matière. Je vous demande donc de refuser la proposition de M. Magnin tout en me réservant d'intervenir tout à l'heure quant aux propositions faites sur le renvoi de l'objet 131. M. Delamuraz, conseiller fédéral: Mon intervention portera sur quelques points généraux évoqués dans le débat et sur la proposition de M. Magnin, puisque c'est dans le cadre de la discussion de détail que nous nous prononcerons sur d'autres propositions. Je remarque que, tout d'abord, ces crédits consacrés au programme de constructions et d'acquisitions de terrains sont très modérés par rapport aux plans annuels ordinaires du Département militaire. Et ils le sont, parce qu'il a fallu consacrer aux dépenses de l'armement proprement dit, ces dernières années, la part la plus considérable. Il était d'ailleurs normal que cette priorité s'établisse. On gagne les guerres avec des armes plus qu'avec des casernes, bien entendu, et nous devons considérer que la cote a été taillée convenablement. Mais aujourd'hui, en présentant aux Chambres fédérales un montant de l'ordre de 223 millions, au titre du programme des constructions, nous sommes, il est vrai de le dire, à la limite inférieure. Car il n'y a pas, dans ce programme, que des casernes, des établissements apparemment inertes quant à la conduite du combat; il y a toute une série d'aménagements, de constructions qui ont un rapport direct avec l'efficacité de notre armée

défensive. En effet, les crédits dont nous parlons ici comprennent du renforcement du terrain, des ouvrages fortifiés, des équipements nécessaires à la conduite de l'armée. Ils comprennent ensuite des bâtiments nécessaires à l'instruction, c'est-à-dire nécessaires à établir l'aptitude de notre armée de milice à maîtriser les armements dont on la dote. Ces crédits comprennent encore des sommes pour l'entretien des véhicules, pour leur entreposage et pour leur préparation à une intervention très rapide, tant il est vrai que l'essentiel de nos efforts tend actuellement à diminuer les temps d'alarme, du moins aux premiers échelons à mobiliser. Ce sont là toutes choses qui contribuent à l'efficacité de l'armée, qui doivent trouver place dans des budgets de construction plus limités qu'auparavant, ce qui parfois relève de la gageure. - De surcroît, et il faut le souligner, les crédits de construction comprennent de nombreuses mesures visant à respecter l'environnement de nos places d'armes, de nos places de tir et de nos lieux d'exercice. Il est juste que l'armée ne soit pas considérée comme une exception pouvant échapper aux règles générales, le plus souvent décidées au sein de ce Parlement, quant au maintien de l'environnement et qui sont applicables à l'ensemble du pays. Nous avons consenti un effort particulier ces dernières années, ce que propose d'ailleurs aussi le présent message, afin que les militaires soient capables de respecter l'environnement au même titre que les civils. Cela ne signifie nullement que les programmes de construction se limitent à ces seuls objectifs: renforcement du terrain, instruction, bâtiments d'entretien et protection de l'environnement. Il faut continuer à améliorer les conditions d'hébergement de nos militaires. Nous n'en sommes plus au temps des dortoirs sur la paille. S'il est nécessaire d'aguerrir la troupe par des exercices, avec bivouacs par exemple, les conditions de base dans les casernes ou sur les places d'arme doivent être convenables. Elles ne le sont, hélas! pas partout, et des efforts doivent encore être entrepris dans ce sens. M. Oehler a tout spécialement mentionné que les crédits additionnels demandés sont parfois importants. Il craint que, sans un contrôle permanent du Parlement, certains offices prennent leur envol et quelques libertés avec les crédits originellement votés et, partant, se mettent, non seulement à enregistrer l'augmentation des prix, mais à charger les bâtiments dont ils sont responsables, de toutes sortes d'améliorations ou de perfectionnements onéreux. S'il fut peut-être une époque où l'on a sacrifié à un certain perfectionnisme, cette époque est révolue. Nous devons dire au Parlement que la conception des ouvrages, puis le contrôle de la construction jusqu'à l'achèvement sont tenus en main de manière très ferme. Je le dis d'autant plus volontiers que l'office qui conduit ces travaux ne dépend pas de mon département. Si les remarques de M. Oehler, quant à une nécessaire vigilance, aussi bien au niveau exécutif qu'au niveau parlementaire, sont tout à fait valables, je puis vous donner l'assurance qu'en réalité ces conditions, dans l'état actuel des choses, sont bel et bien observées. Au reste, la Commission des affaires militaires du Conseil national, qui a examiné dans le détail les différentes propositions qui sont faites ici, a pu s'en convaincre. Pour sa deuxième journée passée sous la Coupole fédérale, le nouveau conseiller national de Genève me paraît avoir déniché un vieux discours dans les archives du Parti du travail, un vieux discours riche de ses thèmes obsessionnels et de ses contre-vérités auxquels nous sommes habitués depuis longtemps. A l'entendre, l'on saignerait le peuple pour l'armée. Je rappelle à M. Magnin que lorsqu'un pays comme le nôtre consacre moins de 2 pour cent de son produit national brut à la dépense militaire alors que tous les autres pays d'Europe, l'Autriche mise à part, lui consacrent des montants nettement supérieurs à 2 pour cent, lorsque d'autres pays partiellement en dehors de l'Europe (derrière votre dos, géographiquement!) destinent 15 pour cent de ce

Ouvrages militaires et acquisitions de terrain 1132 N 20 septembre 1984 produit national brut à l'effort militaire, il n'est pas conforme à la vérité d'affirmer ici que la Suisse attribue un budget quasi mégalomane à sa défense militaire. Autre thème encore: lorsque l'on proclame que l'on va transformer cette armée en une armée de blindés, que l'essentiel de l'effort a passé de l'infanterie et de l'infanterie de maquis à une armée sophistiquée et infiniment coûteuse, je vous réponds, Monsieur Magnin, qu'il n'en est rien: le projet de Léopard 2 ne vise pas du tout à augmenter, au bout du compte, la flotte des chars, mais à compenser par un engin de notre temps les chars que nous démobiliions peu à peu après qu'ils'ont rendu de longs et vaillants services. Mais là n'est pas le débat d'aujourd'hui. J'en viens à la proposition très ferme que fait M. Magnin: «Nous ne votons pas ce crédit en faveur des locaux pour les chars Léo 2 à Thounne dans la mesure où nous sommes opposés aux chars» ou subsidiairement, si nous ne sommes pas opposés aux chars, «dans la mesure où il faut attendre qu'une décision formelle ait été prise à propos du char avant de décider des objets de sa périphérie.» Sur ce point, Monsieur Magnin, vous n'avez pas cru les rapporteurs, c'est votre droit, mais personnellement je puis vous assurer qu'ils vous ont dit la vérité lorsqu'ils ont affirmé qu'il s'agissait d'un crédit conditionnel et non d'un crédit d'engagement qui serait exploité une seule minute avant que la décision formelle soit prise par les Chambres fédérales d'acquiescer les chars Léo 2. Cette garantie, je l'ai donnée à la Commission des affaires militaires du Conseil national, je la répète devant ce plénum, en ajoutant qu'il y a tout au plus dans le programme qui vous est proposé encore un crédit de préparation des plans et de «projetage» mais il n'y aura pas le moindre coup de pioche, la moindre intervention en chantier, le moindre début de construction, par conséquent le moindre engagement du crédit de construction tant et aussi longtemps que les Chambres ne se seront pas prononcées sur le Léo 2. Si d'aventure elles devaient se prononcer négativement, nous n'aurions évidemment pas l'outrecuidance de commencer ces travaux. J'ajoute une dernière précision: la dimension du bâtiment, vu la nature de ce dernier, n'est pas conditionnée par le nombre de chars qui sera acquis, l'essentiel est que nous puissions disposer, le moment venu, d'un bâtiment d'instruction nécessaire à la formation des troupes blindées pour les trois divisions mécanisées.

Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen
Le conseil décide sans opposition d'entrer en matière
Detailberatung -
Discussion par articles
Titel und Ingress
Antrag der Kommission
Zustimmung zum Entwurf
des Bundesrates
Titel und Präambel
Proposition de la commission
Adhérer au projet du
Conseil fédéral
Angenommen - Adopté
Art. 1
Antrag der Kommission
Mehrheit
Zustimmung zum Entwurf
des Bundesrates
Neuer Antrag der Minderheit
(Stappung, Deneys, Gloor, Graf, Oehler, Spalti)
(ersetzt die Anträge der Minderheit N1 und Stappung N2)
Abs. 2
Bst. a und Anhang 1 a....
Fr. 190510000
Anhang 1
131
Bau von Einstellhallen für Rad- und Raupenfahrzeuge in Elgg
(wird vorläufig zurückgestellt).
Der Bundesrat wird beauftragt, ein Projekt mit Standort Egghof auszuarbeiten.
Antrag Magnin
Abs. 2
Bst. a
Für militärische Bauten und Anlagen nach Verzeichnis im Anhang 1
Fr. 200610000
Anhang 1
117
Ausbildungsbauten für die Panzertruppen auf dem Waffenplatz Thun;
Etappe 1
A
Streichen
Art. 1
Proposition de la commission
Majorité
Adhérer au projet du Conseil fédéral
Nouvelle proposition de la minorité
(Stappung, Deneys, Gloor, Graf, Oehler, Spalti)
(remplace les propositions de la minorité N1 et Stappung N2)
Al. 2
let. a et appendice 1 a....
Fr. 190510000
Appendice 1
131
Halles d'entreposage pour les véhicules à roues et à chenilles à Elgg
(provisoirement renvoyé).
Le Conseil fédéral est chargé de préparer un projet qui serait situé à Egghof.
Proposition Magnin
Al. 2
let. a
Constructions et installations militaires selon la liste qui figure à l'appendice 1
Fr. 200610000
Appendice 1

117 Place d'armes de Thoune, constructions destinées à l'instruction des troupes de chars, étape 1 A Biffer Abs. 1 -Al. 1 Angenommen - Adopté Abs. 2-Al. 2 Stappung, Sprecher der Minderheit: Was das EMD in Elgg macht, ist ein Modell dafür, wie man es nicht machen kann und nicht machen darf. Da wird von irgendeinem Landhändler des EMD eine Parzelle mit Schöpf in der Landwirtschaftszone gekauft. Auf diesem Land werden dann die Bauten für die Einstellhallen projektiert. Ein Koordinationskomitee unter Leitung eines höheren Offiziers und SVP-Kantonsrates sowie weiterer Persönlichkeiten und Organisationen hat beim EMD stichhaltige Bedenken gegen den Standort der Bauten vorgebracht. Es wurden von diesem Komitee Alternativstandorte vorgeschlagen. Es hätte sich meiner Meinung nach gelohnt, wenn die Verantwortlichen beim EMD dem Vorbehalt des Koordinationskomitees, d. h. der betroffenen Einwohnerschaft von Elgg, Beachtung geschenkt hätten. Vielleicht müsste hier über dieses Bauvorhaben nicht oder für wenig gesprochen werden. Die vorgeschlagenen Alternativstandorte sind vom EMD bzw. vom Amt für Bundesbauten offenbar nur oberflächlich und mehr im Sinne einer Alibiübung beurteilt worden. Ohne Bodensondierungen vorgenommen zu haben - weder beim Botschaftsprojekt noch bei den verschiedenen Alternativstandorten -, wurden Behauptungen über den Grundwasserspiegel aufgestellt, und dieselbe unseriöse Vorgehensweise wurde bezüglich Lärmimmissionen gewählt. Erst anlässlich einer Begehung erhielt die nationalrätliche

20. September 1984 N 1133 Militärische Bauten und Landerwerb Militärkommission von einem weiteren Alternativstandort bei der Zementwarenfabrik Kenntnis. Seinerzeit lagen diesbezüglich überhaupt keine Unterlagen vor. Eine Projektstudie mit einer Kostenschätzung für die Bauten auf diesem Gebiet erfolgte im Nachhinein auf Druck einer Kommissionenminderheit. Das gleiche gilt für das nun vorliegende Gutachten betreffend der zu erwartenden Lärmimmissionen. Die Alternativstandorte - dies an die Adresse derjenigen, die hier etwas anderes behauptet haben - wurden ebenfalls in die Lärmmessungen und in das Gutachten miteinbezogen. Es handelt sich nicht um St.-Florians-Politik, wenn eine Verlegung des Standortes zur Zementwarenfabrik geprüft werden soll. Diese Aussagen wurden hier von Mitgliedern der Militärkommission wider besseres Wissen getan. Anlässlich der letzten Kommissionssitzung wurde dieses Geschäft nochmals behandelt. Eine respektable Minderheit der Militärkommission vertritt die Auffassung: Wenn die Einstellhallen auf dem Gemeindegebiet Elgg aus anerkanntenswerten Gründen erstellt werden müssen, so an einem Standort, der nicht in erster Linie der Einfachheit halber und der etwas niedrigeren Betriebskosten wegen gewählt wurde. Wenn immer möglich, muss auch das EMD bei militärischen Bauten auf die Raumplanung und die Umwelt Rücksicht nehmen. Zu erwähnen ist hier die psychologische Seite. In diesem Punkt dürfte eigentlich etwas mehr Finger-spitzengefühl der Verantwortlichen erwartet werden. Die Bundesverfassung verpflichtet den Bund in Artikel 22quater, bei der Erfüllung seiner Aufgaben die Bedürfnisse der Orts-, Regional- und Landesplanung zu berücksichtigen. Das fragliche Gebiet liegt in einer grossen, zusammenhängenden Landwirtschaftszone. Lediglich an der nordöstlichen Peripherie ist das Gebiet mit einer Zementwarenfabrik und einem Lagerhaus überbaut. Mit Standort Zementwarenfabrik kann das zusammenhängende Landwirtschaftsgebiet seinem Zweck weitgehend erhalten werden. Dieses Areal liegt auch am weitesten von kompakten Siedlungsgebieten entfernt. Wenn die bereits bestehenden Bauten nicht für schwere Raupenfahrzeuge in Betracht fallen, können sie als Einstellhalle für Radfahrzeuge oder anderweitiges Material, zum Beispiel der Genietruppen, genützt und ins Projekt einbezogen werden. In jedem Fall wäre

bei Mehrkosten gegenüber dem Botschaftsprojekt ein realer Gegenwert vorhanden. Wir sind nicht in einer Notsituation, wie das hier behauptet wurde. Es stehen dem EMD Offerten zur Garagierung der Fahrzeuge bereits zur Verfügung. Es handelt sich absolut nicht um eine Notsituation. Der Zürcher Landwirtschaftliche Kantonalverein befasste sich an seiner Delegiertenversammlung am 8. Juni 1984 mit der Durchsetzung des Raumplanungsgesetzes. In ihrer Resolution geben die Bauern ihren Besorgnis über die Entfremdung des dringend nötigen Landwirtschaftslandes Ausdruck. Sie rufen Bund und Kanton auf, die Überbauung von Kulturland auf ein Minimum zu beschränken. Mit dem Standort Zementwarenfabrik, wohl Landwirtschaftszone, aber bereits vor der Zonenplanung überbaut, kann der Bund bzw. das EMD einen echten Beitrag zur Erhaltung von Kulturland leisten. Ich bitte Sie, dem Rückweisungsantrag der Minderheit zuzustimmen.

Meier-Zürich: Die NA/Vigilants-Fraktion stimmt der Baubotschaft 1984 zu, unterstützt jedoch den Antrag der Kommissionsminderheit, ein neues Projekt für die Einstellhallen in Elgg mit dem Standort Egghof auszuarbeiten. Ich bin nicht Mitglied der Militärkommission. Als Kenner dieser Gegend stelle ich jedoch fest: Es ist nicht zu verantworten, über 5 Hektaren landwirtschaftlich hochwertiges Kulturland zu überbauen, wenn in unmittelbarer Nähe des von der Kommissionmehrheit beantragten Standortes eine Realisierung des Bauvorhabens auf einem bereits erschlossenen Fabrikareal möglich ist. Auf dem von der Kommissionsminderheit vorgeschlagenen Standort Egghof kann eine Realisierung des Bauvorhabens verwirklicht werden, das den berechtigten Interessen der Landwirtschaft gerecht wird und zugleich die Beeinträchtigung der Elgger Wohngebiete durch die Immissionen der vorgesehenen Werkstätten weitgehend eliminiert. Aus diesen Gründen beantragt Ihnen unsere Fraktion, der Kommissionsminderheit zuzustimmen. Spalti: Ich vertrete hier den Standpunkt der Minderheit. Dazu zuerst drei grundsätzliche Bemerkungen. 1. Die Dezentralisierung der mechanisierten Mittel der Armee, also der Panzer, der Schützenpanzer und der Panzerhaubitzen, welche neben den Flugzeugen die wichtigsten Kampfmittel darstellen, ist richtig und trägt zur besseren Sicherung dieser Kampfmittel bei. 2. Der Standort Elgg ist aus verschiedenen Gründen für eine solche Dezentralisierung gut geeignet und kann voll unterstützt werden. 3. Es kann also nur noch um die punktuelle Frage des genauen Standortes im Räume Elgg gehen. Diese Frage hat überhaupt nichts mit der Bereitschaft zu tun, die militärisch notwendigen Bestrebungen der Dezentralisation der mechanisierten Mittel zu unterstützen. Nun zur Frage des Detailstandortes. Es ist ganz klar, dass es eine ganze Reihe akzeptabler Gründe für das Projekt des Bundesrates gibt, aber es ist letztlich eine Frage der Gewichtung der einzelnen Faktoren. Das Projekt Zementwarenfabrik oder Egghof, wie es auch genannt wird, ist erst spät in die Diskussion geworfen worden, nicht zuletzt auch als Folge eines ungunstigen Gefühls gegenüber dem Projekt der Vorlage. Zuerst zur Frage des Kulturlandes. Zwischen der Variante des Bundesrates und der Variante Egghof besteht je nach baulicher Lösung im Egghof eine Differenz im Verlust von Kulturland von zirka einer bis anderthalb Hektaren zugunsten der Variante Egghof. Nun mag das wenig erscheinen. Aber man muss die Situation im grossen Landwirtschaftskanton Zürich, der also immer noch der viertgrösste Landwirtschaftskanton der Schweiz ist, hier einmal in Betracht ziehen. Die Bauern, zusammengeslossen im Zürcherischen Landwirtschaftlichen Kantonalverein, sind verunsichert. Es regen sich immer mehr Widerstände gegen den Kulturlandverschleiss. Das kommt auch in einer Mitte dieses Jahres und von Herrn Stappung bereits erwähnten Resolution des Zürcherischen Landwirtschaftlichen Kantonalvereins zur Erhaltung von Kulturland zum Ausdruck.

Deshalb muss es ein wichtiges, vor allem psychologisches Anliegen sein, dass überall dort, wo durch geeignete Massnahmen Kulturlandverlust vermieden werden kann, dies auch getan wird, und zwar auch dann, wenn etwas höhere Kosten entstehen, wie das zugegebenermassen bei der Variante Egghof der Fall ist. Zur Frage des Landschaftsbildes: Die Variante Egghof käme in eine bereits überbaute Gegend zu stehen. Dort besteht der Eingriff in die Landschaft schon. Das Projekt würde sich am Rande der Ebene von Elgg befinden, und es käme somit nicht zu einer neuen Überbauung. Zur verkehrstechnischen Situation: Unter Abwägung aller Aspekte - vor allem Schienentransport und Strassennähe - kann gesagt werden, dass die Variante Egghof und die Variante gemäss Botschaft sich etwa die Waage halten. Letztere liegt näher bei der Bahnlinie, sie ist also besser geeignet für Schienentransport. Die Variante Egghof liegt direkt an einer gut ausgebauten Kantonsstrasse. Nun ist einfach festzuhalten, dass der Schienentransport für die Verschiebung der Panzer gerade in einer Phase der Gefährdung sowieso nicht unproblematisch ist, und zwar einfach deshalb, weil damit eine neue Konzentration der mechanisierten Mittel auf diesen Zügen entsteht und damit eine wesentlich grössere Gefährdung als bei einer Dezentralisation auf der Strasse, welche sowieso im Mobilmachungsfall die Regel darstellt. Zu den Kosten: Die Variante Egghof ist teurer, aber wir haben nur eine Schätzung. Genaueres würde das eben nun von uns geforderte Projekt erbringen. Noch ein Wort zur Haltung der Gemeindebehörde. Ich habe

Ouvrages militaires et acquisitions de terrain 1134 N 20 septembre 1984 mit dem Gemeindepräsidenten am letzten Sonntag gesprochen; die Gemeindebehörde stellt sich nach wie vor hinter das Projekt Elgg, ist aber der Meinung, nachdem sie jetzt vom neuen Projekt Egghof Kenntnis erhalten hat, dass dieses den Vorzug verdient. Zur Lärmfrage: Diese dürfen wir nicht hochspielen, das haben Abklärungen ganz genau ergeben, und damit kann auch nicht von einem Florian-Vorgehen gegenüber der Gemeinde Aadorf gesprochen werden. Ich fasse zusammen: Es stellt sich im Räume Elgg niemand grundsätzlich gegen dieses Projekt. Aber gerade in einem Kanton, in einer Region, die den militärischen Anstrengungen und Bedürfnissen sehr positiv gegenübersteht, sollte doch den Problemen und Bestrebungen eines sich immer mehr in die Defensive gedrängten Bauernstandes Rechnung getragen werden. Deshalb hat die Variante Egghof vor allem aus psychologischen und politischen Gründen eine grosse Bedeutung, die ich Sie abzuwägen bitte. Ich ersuche Sie deshalb, dem Minderheitsantrag, der ja nur dazu geeignet ist, dieses Projekt im Detail zu studieren, damit wir en toute connaissance de cause entscheiden können, zuzustimmen. Graf: Dass das EMD Einstellhallen braucht, steht ausser Diskussion. Doch: Ist es vermessen oder etwa gar nicht erlaubt, diese Vorlage zur nochmaligen Überprüfung des Standortes zurückzuweisen? Darf die Militärkommission, darf insbesondere das Parlament zu Vorlagen eigentlich immer nur ja und amen sagen? Wir sollten uns solchermassen nicht zur Lobby der Verwaltung degradieren lassen. Wieder einmal hat sich nämlich die Verwaltung an einem von ihr vorgelegten Objekt festgebissen, dieses Mal in Elgg. Es scheint, dass sie nach Jahren der Planung keinerlei Bereitschaft und Phantasie mehr zu bekunden bereit ist, auch noch einen anderen, ganz in der Nähe gelegenen Standort mit Sorgfalt und Seriosität zu prüfen. Das ist angesichts des angebotenen Objektkredites von 33 Millionen Franken doch eine nur schwer zu verstehende Haltung. Ich habe den Eindruck gewonnen, die Verwaltung will einfach nicht, macht aus der Sache eine Prestigeangelegenheit und sitzt dort, wo sie meistens sitzt: auf dem hohen Ross. Das Parlament sollte hier nicht einfach - zumal nicht weniger als 40 000 Quadratmeter schönsten Landwirtschaftsland auf dem Spiele stehen und für immer

verschwinden würden - resignieren. Ständerat Gerber und Nationalrat Reichling haben zum Kulturlandverschleiss kürzlich interpelliert, und in einer Resolution des Zürcher Kantonalen Landwirtschaftsvereins-Kollege Stappung hat soeben darauf hingewiesen-hiess es dazu: «Die Erhaltung des Kulturlandes hat erste Priorität. Unsere Generation hat der landwirtschaftlichen Nutzung so viel Land entzogen wie alle früheren Generationen zusammen.» Im weiteren heisst es: «Ab nächstem Jahr werden die Pensionskassen-Milliarden die Landnachfrage nochmals massiv erhöhen.» Die Resolution schliesst dann mit den Worten: «Bund und Kanton haben ihren Landbedarf auf das absolute Minimum zu beschränken und mit dem guten Beispiel voranzugehen.» Mit dem guten Beispiel vorangehen sollten auch wir, indem wir heute zum Minderheitsantrag stehen. Hic Rhodus, hic salta! Uhlmann: Nachdem nun der Minderheitsantrag sehr eingehend und mit Engagement vertreten wurde, gestatten Sie mir, dass ich den Mehrheitsantrag auch nochmals kurz mit Bezug auf diese Vorlage vertrete. Ich beantrage Ihnen also Ablehnung des Minderheitsantrages und Zustimmung zur Botschaft des Bundesrates. Es wurde - vor allem von Herrn Stappung, dann aber auch von Herrn Oehler - gesagt, dass die Abklärungen mit Bezug auf diese Baute mangelhaft seien. Wenn die beiden Herren anlässlich der Besichtigung in Elgg die Unterlagen, die uns vorgelegt wurden, genau studiert haben, dann müssen sie doch des Gegenteils belehrt worden sein. Das EMD, das, wie mein Kollege Hans-Ueli Graf meint, meistens auf dem hohen Ross sitzt (ich kann ihn beruhigen, seine Beamten sitzen dort drüben auf der niedrigen Bank), hat diesen Standort wirklich früh und auf einem langen Leidensweg abgeklärt. Ich habe mich nachträglich nochmals mit dieser Vorlage genau auseinandergesetzt. Nachher kam die Vorlage Zementwarenfabrik und im allerletzten Moment noch die Offerte Hengartner. Nun möchte ich ganz kurz und objektiv die Argumente nochmals vorbringen, welche die Mehrheit ganz eindeutig zur Vorlage des Bundesrates geführt haben. Es ist richtig von Herrn Kollega Spalti gesagt worden: Die Lärmprobleme spielen eine untergeordnete Rolle. Es ist ja so, dass Prüffahrten ungefähr 60 Stunden im Jahr etwas Lärm verursachen, sodann die Ein- und Ausmagazinierung etwa 160 Stunden. Die Lärmmessungen in der Gegend von Elgg haben ergeben, dass der Lärm unter den Werten der SBB liegt, also verschwindend klein ist. Wenn man aber den Standort Egghof oder Zementwarenfabrik anvisiert, dann sieht das Lärmproblem mindestens mit Bezug auf die Zufahrt zu diesem Gelände anders aus. Die Zufahrt ist ungefähr 800 Meter vom Geleise weg, die Fahrzeuge müssten also im freien Gelände über eine Strasse geführt werden, und damit würde natürlich der Lärm weit mehr Probleme verursachen, als dies beim Standort EMD der Fall wäre. Zu den Problemen der Raumplanung: Hier kann ich Sie nicht ganz verstehen, Herr Stappung. Alle drei Standorte sind in der Landwirtschaftszone. Nun muss man aber sehen, dass der Standort der Botschaft in unmittelbarer Nähe der Industriezone von Elgg liegt, in einer Distanz von etwa 50 Meter, gerade über dem Eisenbahngelände. Und wo sind wir beim Projekt Egghof? Egghof ist ein kleiner landwirtschaftlicher Weiler. Vor vielen Jahren wurde diese Zementwarenfabrik in das freie Gelände gestellt. Es ist aber Landwirtschaftszone. Es ist nicht so, dass die Bauten an die nordöstliche Ecke der Landwirtschaftszone zu stehen kämen - das bezieht sich nur auf das Gemeindegebiet von Elgg -, sondern mitten in die Landwirtschaftszone der Kantone Thurgau und Zürich. Raumplanerisch gesehen ist der Standort, der uns in der Botschaft vorgelegt wird, wesentlich besser. Der Geleiseanschluss ist gewichtet worden; da will ich nicht mehr weiter ausholen. Es ist doch ganz klar, dass der Standort unmittelbar am Geleise wesentlich günstiger ist. Zum Landbedarf: Ich bin genau gleicher Meinung, wir müssen jedem Quadratmeter Kulturland Sorge tragen. Das ist richtig. Wenn man die beiden

Varianten vergleicht, sieht man aber, dass der Kulturlandverlust im Gebiet Egghof nur kleiner wird, wenn die bestehenden Hallen abgerissen werden; es müssten also bestehende Hallen abgerissen und neue darauf gestellt werden. Hat das noch einen Sinn? Zudem wäre auch dann die Differenz in der Kulturlandfrage sehr klein. Wenn die Halle der Zementwarenfabrik bestehen bleibt, dann brauchen wir dort fast 1,5 Hektaren mehr Land, als das beim anderen Ort der Fall wäre. Zum Schluss: Der Gemeinderat von Elgg stellt sich hinter dieses Projekt, das wurde bereits gesagt. Die Verwaltung hat das geprüft. Ich bin der Meinung: Wenn wir schon einmal ein Projekt haben, wo sich die Gemeinde zusammen mit dem EMD für einen Standort entscheidet, dann lassen wir es doch bauen! Was wollen wir dem noch in den Weg legen? Es ist eine Frage der Gewichtung, wie es richtig gesagt wurde, aber die Gewichtung liegt ganz eindeutig auf der Seite des EMD-Projektes. Bundi, Berichterstatter: Nachdem die Militärkommission orientiert worden war, dass in Elgg eine Opposition gegen den EMD-Standort für die Panzereinstellhallen bestehe, besichtigte sie die Situation an Ort und Stelle und liess sich über die kontroversen Standpunkte informieren. Tatsächlich war von niemandem zu vernehmen, dass man grundsätzlich gegen das Projekt sei. Eine Gruppierung, bestehend aus der CVP und SP von Elgg, dem Handwerker- und Gewerbeverein, der Heimatschutzvereinigung, dem Naturschutzverein und dem Verein für Volksgesundheit Elgg, trug ihre Bedenken gegen das EMD-offizielle Projekt vor und befürwortete

20. September 1984 N 1135 Militärische Bauten und Landerwerb vor allem den alternativen Standort Grube, an der Peripherie von Elgg und damit am Dorfrand von Aadorf gelegen. Nun hatte die EMD-Verwaltung in Kenntnis dieser und weiterer zur Diskussion gestellten Standortvarianten schon gewisse Abklärungen und Kostenschätzungen getroffen. Ich glaube nicht, dass man in diesem Zusammenhang der Verwaltung den Vorwurf machen kann, oberflächliche Abklärungen getroffen zu haben, da sie nämlich am Anfang keine entsprechenden Aufträge besass. Die Militärkommission begutachtete bei ihrer Besichtigung - nebst den beiden aus der obgenannten Gruppierung zur Diskussion gestellten Standorten - auch ein drittes Areal, das ihr von privater Seite vorgeschlagen worden war, nämlich das Gelände einer Zementwarenfabrik, die demnächst ihren Betrieb einstellen wird. Sie gelangte nach Abwägung aller Vor- und Nachteile zum Schluss, dass dem EMD-offiziellen Standort und Projekt der Vorzug zu geben sei. Als wesentliche Vorteile, die für diesen Standort sprechen, taxierte sie vor allem die Nähe zur Elgger Industriezone, den reibungslos zu gestaltenden Bahnanschluss und die günstigen Land-, Bau-, und Betriebskosten. Vor allem diese Kosten schneiden beträchtlich besser ab als die Varianten Grube und Hang. Am ersten schien in Kommissionskreisen alsdann der Standort Zementwarenfabrik oder Egghof in Frage zu kommen. Hierzu wurde von Seiten der Fachleute aus der Verwaltung geltend gemacht, dass die bestehenden Bauten für die Unterbringung der Panzer ungeeignet wären, dass ein Bahnanschluss über 900 Meter lang sein müsste, dass zudem die Testfahrten auch auf dieser Zugangsstrasse stattfinden müssten und dass gemäss einer groben Kostenschätzung diese Anlage auch teurer als die EMD-offizielle zu stehen käme. Die Kostenschätzung rechnete mit 5 Millionen mehr Erwerbs- und Baukosten und mit fast doppelt so hohen Betriebskosten. Einen wesentlichen Nachteil weist das EMD-Projekt zweifellos auf: Es beansprucht wertvollen Kulturboden. Allerdings ist ein Teil des ganzen Areals schon seit einigen Jahren überbaut. Demgegenüber hätte der Standort Zementwarenfabrik einen echten Vorteil: Hier kämen die Hallen auf ein bereits industriell genutztes Gelände zu stehen. Ich bin auch der Auffassung, dass wir dem Problem des Kulturlandverlustes allerhöchste Bedeutung beimessen müssen. In meinem

Eintretensvotum habe ich darauf hingewiesen, dass das EMD in Zukunft beim Erwerb solch kostbaren Kulturbodens höchste Zurückhaltung üben möge. Schliesslich galt es noch, die Frage des Lärms zu beurteilen. Simulierte Lärmmessungen des Amtes für Bundesbauten, ausgehend vom Eisenbahnlärm, ergaben tragbare Grenzen und Werte für die nahegelegenen Wohngebiete in bezug auf das Botschaftsprojekt. Ein vom Amt für Bundesbauten zusätzlich eingeholtes Gutachten kam zum Schluss, dass die für die Neuanlagen in Elgg höchstzulässigen Lärmbelastungswerte nicht überschritten würden. Der künftige Betriebslärm des Aussendepots liege im Bereich des allgemeinen Grundgeräusches und werde weniger lästig empfunden als der heutige Eisenbahnlärm. Es gilt auch zu beachten, dass die Gebäude auf dem Elgger Areal so gruppiert werden sollen, dass eigentliche Geräuschkulissen entstehen und der Lärmpegel für die Umgebung wesentlich herabgesetzt werden kann. Die Umgebung soll ferner durch Anpflanzungen besser vom Lärm abgeschirmt werden. Nach Würdigung aller Umstände bekannte sich die Kommission in ihrer Mehrheit zum EMD-offiziellen Standort und Projekt. Sie lehnte bereits in ihrer ersten Sitzung die Anträge Stappung und Graf auf Rückweisung an den Bundesrat mit dem Auftrag, zuverlässige Lärmmessungen durchzuführen und den Standort Zementwarenfabrik eingehend zu prüfen und zu kalkulieren, mit 12 zu 6 Stimmen ab. An einer weiteren Sitzung vom 29. August diskutierte die Kommission die Frage des Standortes nochmals, nachdem ihr von der Verwaltung neue Kostenschätzungen vorgelegt worden waren. Die Mehrheit fand jedoch, es seien kaum neue gewichtige Gründe ins Feld geführt worden, und entschied sich mit 10 gegen 8 Stimmen für Verbleiben beim früheren Entscheid. Obwohl ich persönlich vor allem wegen des sparsameren Umganges mit dem Kulturland dem Standort Zementwarenfabrik den Vorzug geben würde, muss ich Sie namens der Kommissionsmehrheit bitten, den Minderheitsantrag Stappung abzulehnen. M. de Chastonay, rapporteur: Les propositions de MM. Stappung, Spalti, Oehler et consorts me contraignent à revenir rapidement sur les caractéristiques des diverses variantes: fabrique de ciment Egghof et projet du message, telles qu'elles ressortent des débats de votre Commission militaire de mai et août derniers. Tout d'abord, il n'est pas inutile de rappeler que l'entrepôt, le service de parc, les réparations des véhicules à chenilles ou à roues, tant par la troupe que par l'intendance du matériel de guerre, dans les parcs automobiles de l'armée, rencontrent beaucoup de problèmes en Suisse orientale, les installations existantes étant suroccupées et insuffisantes à l'heure actuelle déjà. Il importe donc de mettre rapidement à disposition les ouvrages nécessaires à l'entreposage des véhicules à chenilles et du matériel de corps des troupes concernées. D'autre part, il faut mentionner que le projet 131 du message que nous discutons maintenant, a fait, durant les années 1980 à 1982 - M. Oehler ne contestera certainement pas ces dates - l'objet de nombreuses discussions et de contacts suivis, tous positifs, avec l'administration communale d'Elgg aussi bien qu'avec les représentants du Conseil d'Etat zurichois. Il ne s'agit donc pas, Monsieur Stappung, d'une «sture Haltung» de la commission ou de l'administration, pas plus qu'il n'existe, Monsieur Spalti, de malaise en l'occurrence, entre le Département militaire, votre commission et les autorités communales et cantonales concernées par ce projet. Le choix de la variante du message a été dicté par la proximité du terrain de la zone industrielle, de la voie ferrée, par son éloignement du village et des habitations, et des possibilités sur le marché immobilier. Les éléments favorables du coût et des prix ne sont pas non plus étrangers à la décision prise par la large majorité de la commission. Les 50 000 mètres carrés du projet, largement suffisants pour les besoins prévus, avec un bâtiment existant déjà, coûtent, à l'achat, 1,3 million de francs. La construction est devisée à 33,4

millions de francs, alors que les frais d'exploitation annuels sont estimés à 136 000 francs. La variante Eggghof, fabrique de ciment, avec trois bâtiments existants à rénover et 78 000 mètres carrés de terrain, coûte à l'achat 3,8 millions de francs, la construction étant devisée à 35,5 millions et l'exploitation annuelle à 250 000 francs. La variante: fabrique de ciment Eggghof, couplée avec la variante Hengartner, avec cinq bâtiments et une surface globale de près de 80 000 mètres carrés, surface beaucoup trop imposante pour les besoins militaires, coûte près de 8 millions, les frais de construction étant devisés à 35 millions, ceux de l'exploitation annuelle à 250 000 francs. En l'occurrence, sur le plan des coûts, il ressort clairement qu'à surfaces égales, la variante présentée dans le message est meilleur marché. Je crois que cela revêt son importance, notamment parce qu'elle permet, dans le terrain, une intégration idéale des halles, des voies d'accès routières et ferrées, des rampes de chargement. En matière d'accès et de voies de dégagement, la variante fabrique de ciment Eggghof présente des inconvénients non négligeables. Elle nécessite l'aménagement d'une route d'accès de plus de 600 mètres de longueur, route qui doit être reliée à la voie ferrée par une rampe de chargement, alors que la variante présentée dans le message comporte un terrain attenant à la route et à la voie ferrée. Cet élément n'est pas à négliger, notamment en cas de guerre, lors d'évacuation rapide de ces dépôts - cela ne devrait prendre que quelques minutes - des engins vers le théâtre des opérations ou vers leur mise à couvert. En outre, pour des raisons évidentes de coûts supplémentaires énormes, une construction souterraine, qui offrirait

Ouvrages militaires et acquisitions de terrain 1136 N 20 septembre 1984 pourtant une meilleure protection, a été totalement écartée et abandonnée. Lors de nos séances de commission, certains membres ont relevé le fait que le projet du message se trouvait en zone agricole. MM. Stappung et Spalti viennent d'en parler. Selon eux, le projet envisagé réduirait l'aire affectée à l'agriculture. Je ferai remarquer, à rencontre des thèses émises par MM. Stappung et Spalti, que la construction d'un tel dépôt ne peut intervenir qu'en zone industrielle ou - c'est le cas en l'occurrence - en zone agricole, et cela pour des raisons de nuisance et de sécurité. Le projet du message, sis en face de la zone industrielle d'Elgg, est donc conforme à la législation sur l'aménagement du territoire. Le Conseil communal d'Elgg en a été informé par écrit le 25 septembre 1980 déjà et il n'a soulevé aucune objection particulière à ce propos. Je tiens à relever que, sur les 50 000 mètres carrés du projet, 16000 mètres appartenant au canton de Zurich ont été achetés par le Département militaire et qu'un dépôt industriel de 700 mètres carrés déjà implanté sur la parcelle, a été racheté à un tiers. Dès lors, la vocation agricole de ces surfaces, que l'on a fait valoir ici, n'est pas évidente, comme l'a relevé M. Villiger tout à l'heure. Enfin, en matière de nuisances, le plan des zones d'Elgg démontre clairement que la parcelle prévue par le message permet une réalisation causant aux habitants de cette commune un minimum d'inconvénients, le centre de l'agglomération se trouvant à plus d'un kilomètre des halles et des dépôts à construire. De surcroît, la zone construite au nord de la voie ferrée est sise à l'abri d'une colline boisée. De plus, les études complémentaires sur le bruit effectuées par l'Office des constructions fédérales, dont le rapport du 9 août 1984 a été communiqué aux membres de votre commission, démontre clairement que dans les divers points ayant servi de lieux de mesure, selon les courses d'essai des véhicules, leurs allées et venues à l'intérieur du parc, la mise en route et la marche des moteurs dans les dépôts, la densité du bruit se situait dans un volume de l'ordre de 50 décibels, volume tout à fait acceptable et qui ne doit pas être ressenti comme une charge de bruit plus lourde que celle occasionnée par le passage, à proximité, des 102 trains journaliers des CFF. L'Office fédéral pour

l'environnement a d'ailleurs entièrement partagé cette opinion, selon laquelle le bruit n'était pas un facteur contraire à la réalisation du projet. C'est donc dire - et je réponds ici à M. Oehler- que le projet présenté ne ressort pas d'études sommaires ou hâtives mais bien d'un examen approfondi du problème posé. Je voudrais parler encore de la disposition des voies de circulation à l'intérieur du dépôt. Il n'a jamais été question de construire à Elgg une piste de tests. Les courses d'essai destinées au contrôle des véhicules après révision et réparation, s'effectueront sur les routes reliant les halles dans l'enceinte du dépôt. La périodicité et l'intensité de ces courses d'essai ne doivent pas être surestimées, vu que les réparations importantes liées aux courses d'essai auront lieu dans un autre parc automobile, celui notamment de Bronschhofen. En définitive, je crois pouvoir dire à l'égard de ceux qui s'opposent au projet, qu'on ne peut sérieusement prétendre, ainsi que l'a fait M. Stappung, que tout l'exercice auquel nous nous livrons constituait une sorte d'«Alibiübung» ou une espèce d'exercice politique à la saint Florian. Je conclus: l'examen, le réexamen, les discussions et rapports techniques complémentaires requis dans cette affaire, démontrent bien, Monsieur Graf, qu'un travail en profondeur a été exécuté. Il démontre également bien le soin que nous avons apporté à la solution du problème, hors de toute question de prestige. Je vous demande donc de suivre l'avis de la majorité de la commission, car il lui paraît objectivement établi que le projet du message répond en définitive le mieux tant aux besoins de l'armée qu'aux besoins de la population, tout en s'inscrivant dans un contexte raisonnable d'engagement de nos finances publiques. M. Delamuraz, conseiller fédéral: Je constate tout d'abord que le principe de la construction envisagée à Elgg n'est pas contesté, je constate de surcroît que la formule proposée et le volume général envisagé ne sont pas contestés non plus. Nous voici donc confrontés plutôt dans un débat d'aménagement du territoire d'une commune. Cela démontre en tout cas que le Conseil national travaille très sérieusement et d'une manière très approfondie pour aller jusque dans le détail des projets. J'ai pour tâche, et pour tâche convaincue, de défendre le projet du Conseil fédéral et de vous inviter à ne pas suivre la proposition de M. Stappung. Je vous dois des explications à ce sujet. Tout d'abord, le projet que nous vous présentons est un projet qui a été minutieusement examiné. Il l'a été depuis 1979, il ne l'a pas été dans le secret des bureaux de l'Office fédéral des constructions ou du Département militaire fédéral, il a été constamment discuté, examiné étape après étape, avec les autorités communales d'Elgg. Il y a lieu d'éviter toute arrogance impérialiste de la part de Berne, lorsqu'on a l'intention d'implanter un projet de cette dimension dans une commune et d'entretenir avec les autorités de cette commune, d'une manière permanente et systématique, les contacts qui permettent d'aller de l'avant. Ces contacts ont permis précisément de confirmer l'accord des autorités communales en faveur du projet et d'éliminer en cours de route deux projets qui se sont révélés à tout point de vue moins favorables. Il s'agissait du projet Grube tout d'abord et ensuite du projet Hang. On est parvenu à une entente conduisant à la formulation du message du Conseil fédéral que vous avez sous les yeux, lorsque la Commission des affaires militaires du Conseil national, désireuse elle aussi de faire le tour complet de la situation, a été mise devant une nouvelle variante - ni Grube ni Hang - mais la variante fabrique de ciment. La commission a alors demandé de pouvoir obtenir des renseignements comparatifs, de pouvoir analyser le contenu de cette nouvelle variante qui, un peu par surprise, lui était présentée. Ainsi, ce qui était admis d'une manière définitive par les autorités locales, s'est trouvé en quelque sorte mis en balance devant la commission avec cette formule de dernière heure. Il n'est jamais trop tard pour changer. Il est bien évident que nous avons ordonné les études comparatives que la commission nous a demandées. Ces

études ont été faites objectivement (inutile de le préciser longuement) et elles ont conduit à un certain résultat. Si ce résultat avait été autre, nous étions prêts à changer de projet car il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'idées, dit-on, et si nous tenons à nos qualifications, nous en aurions changé! Mais changer en l'occurrence contre quoi? Changer avec un projet qui déplace le problème du centre d'Elgg à la périphérie, c'est-à-dire aux portes mêmes de la petite localité d'Aadorf, qui d'ailleurs, de surcroît, appartient à un autre canton. Et puis, c'était changer contre un projet plus cher que le projet que nous vous soumettons; voici les chiffres: le projet que nous vous soumettons se monte à 33,9 millions de francs, le projet de la fabrique de ciment (ou projet Egghof), lui, se monte à 5,4 millions de francs de plus; les frais d'exploitation se montent annuellement à 136000 francs pour notre projet, ils se montent à 250 000 francs pour le projet Egghof; soit au total 16 pour cent d'augmentation du prix de construction, 84 pour cent d'augmentation du prix d'entretien. Troisième élément, ce nouveau projet se situe en terre agricole et, contrairement à ce qui a été dit ici, il est plus vorace en terrain agricole que notre projet puisqu'il s'agit alors d'acquérir 17 pour cent de terres agricoles en supplément. Enfin, quatrième caractéristique, un projet plus bruyant. M. Stappung a raison de dire que le Département militaire fédéral ne doit pas se comporter en envahisseur arrogant ni en interlocuteur massif; il ne doit y avoir aucune superbe de la part de l'administration fédérale, ni aucune espèce de prestige de sa part, qui se trouverait mis en jeu et compromis en la matière. Je partage l'opinion générale de M. Stappung et je pense que, pour le bien de notre armée, pour son ancrage encore plus profond dans la population, il faut

20. September 1984 N 1137 Rüstungsprogramm 1984 (Teil A) être attentif à cela et ne pas tomber dans les erreurs psychologiques que l'intervenant a à raison citées. Mais en l'occurrence, dans le cas qui nous occupe, c'est précisément tout le contraire qui s'est produit et vous constatez que tant du point de vue de l'autorité politique fédérale que du point de vue de son administration, il y a eu une démarche sereine, claire, ouverte avec les autorités de la commune d'Elgg. Cela nous permet de vous présenter - ce n'est pas toujours le cas - un projet conforme à nos intérêts, le meilleur marché possible et tenant compte des intérêts de la population locale. Je crois que ce choix que nous vous proposons n'est pas l'aboutissement d'une longue obstination de notre part; il n'est pas non plus le fruit d'une sorte de refus systématique de changer quoi que ce soit; il est réellement le projet le plus convenable et c'est celui-ci que je vous invite à voter. Abstimmung - Vote Für den Antrag der Minderheit 49 Stimmen Für den Antrag der Mehrheit 87 Stimmen Abstimmung - Vote Für den Antrag Magnin Minderheit Für den Antrag der Kommission offensichtliche Mehrheit Art. 2 und 3 Antrag der Kommission Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates Art. 2 et 3 Proposition de la commission Adhérer au projet du Conseil fédéral Angenommen - Adopté Gesamt Abstimmung - Vote sur l'ensemble Für Annahme des Beschlusentwurfes 117 Stimmen (Einstimmigkeit) An den Ständerat - Au Conseil des Etats #ST# 84.012 Rüstungsprogramm 1984 (Teil A) Programme d'armement 1984 (Partie A) Botschaft und Beschlusentwurf vom 29. Februar 1984 (BBI I, 921) Message et projet d'arrêté du 29 février 1984 (FF I, 925) Beschluss des Ständerates vom 20. Juni 1984 Décision du Conseil des Etats du 20 juin 1984 Antrag der Kommission Eintreten Proposition de la commission Entrer en matière Bundi, Berichterstatter: Nachdem das erste Geschäft eigentlich mehr Zeit beansprucht hat als vorgesehen, möchte ich mich kurz fassen. Die Militärkommission Ihres Rates folgt dem Ständerat und schlägt Ihnen mit dem vorliegenden Bundesbeschluss vor, in einem ersten Teil die Kredite für die Beschaffung von Fernmeldematerial und für die Teuerung beim Rapiersystem zu gewähren. Dieses Verfahren wurde gewählt, weil der

Kampfpanzer noch nicht entscheidungsreif war. Damit werden die weniger gewichtigen Brocken aus dem Rüstungsprogramm 1984 vorweggenommen und separat behandelt. Zunächst handelt es sich um einen Kredit von 178 Millionen Franken für modernes, störungsfreies und abhörsicheres Fernmeldematerial. Die Einführung eines automatischen, integrierten militärischen Fernmeldesystems dient vor allem dazu, die schwerfälligen manuellen Verbindungen zwischen den feldmässig erstellten und den permanenten Netzen zu verbessern. Das neue System soll ferner sicherstellen, dass unabhängig vom zivilen PTT-Netz, das leicht verwundbar ist, operiert werden kann. Im einzelnen umfasst es in einer ersten Phase, die eben Gegenstand der heutigen Vorlage ist, Mehrkanalgeräte, Chiffriergeräte, Umbausätze zur Kleinrichtstation und Digitalanpassungsgeräte. Damit kann ein Teil des vorhandenen Richtstrahlmaterials der Übermittlungstruppen modernisiert und für die Verschlüsselung vorbereitet werden. Die Lieferungen fallen auf die Jahre 1986 bis 1989. Das Vorhaben wird vollumfänglich im Inland beschäftigungswirksam. In einer zweiten Phase ist dann vorgesehen, die veralteten Richtstrahlanlagen der Armee durch neues Material zu ersetzen. In einer dritten Phase schliesslich soll die automatische Vermittlung und Erweiterung der Netze realisiert werden. Beim zweiten Kredit geht es um einen teuerungsbedingten Zusatzkredit von 200 Millionen Franken für das Fliegerabwehr-Lenkwaffensystem Rapier. Im Jahre 1980 bewilligten die eidgenössischen Räte einen Kredit von 1,19 Milliarden Franken für ein neues Lenkwaffensystem, wobei ausdrücklich auf die zusätzlich entstehenden, teuerungsbedingten Kosten hingewiesen wurde. Produktion und Auslieferung dieser Einheiten schreiten programmgemäss voran und sollen bis Ende 1987 abgeschlossen sein. 1980 wurde die für die nächsten sieben Jahre auflaufende Teuerung auf 400 bis 600 Millionen Franken geschätzt, ausgehend von der damaligen Teuerungsrate in Grossbritannien von 10 bis 15 Prozent. - Nun hat sich die Situation etwas zum Besseren gewendet: Die britische Teuerungsrate hat sich etwa bei 6 Prozent pro Jahr eingependelt, so dass ein beträchtlich kleinerer Zusatzkredit als ursprünglich angenommen angeht werden muss. - Nebst der bis Ende 1983 auf 80 Millionen Franken aufgelaufenen Teuerung wird bis Ende 1987 mit einer zusätzlichen Teuerung von 120 Millionen gerechnet, also gesamthaft mit 200 Millionen Franken. Was die Währungsauswirkungen betrifft, so resultierten bis Ende 1983 wegen des gestiegenen Kursniveaus 32 Millionen Mehrkosten. Es wird aber erwartet, dass diese durch den nunmehr günstigeren Pfundkurs bis 1987 wieder ausgeglichen werden. Auf die Anträge Herczog und Oehler möchte ich jetzt nicht eintreten, sondern in der Detailberatung darauf zurückkommen. Der angegebene Zusatzkredit von 200 Millionen Franken ist wohl eher hoch angesetzt und dürfte kaum ganz beansprucht werden. Der Bundesrat hat aber bei der Teuerungsabschätzung eine gewisse Sicherheitsmarge eingebaut. Die Militärkommission des Nationalrates beantragt Ihnen einstimmig, auf die Vorlage einzutreten. M. Jeanneret, rapporteur: La Commission des affaires militaires du Conseil national vous propose la même procédure que celle adoptée par le Conseil des Etats face au programme d'armement 1984, à savoir de diviser le débat en deux parties. En effet, le crédit d'ensemble de 2,788 milliards comprend un poste principal et deux autres postes. Le premier de 2,410 milliards, soit près de 90 pour cent de l'ensemble, concerne, vous l'aurez compris, le char de combat Léopard 2; il est encore examiné par le Conseil des Etats. Ce dernier a adopté les deux autres crédits lors de la session de juin. Nous vous proposons d'en faire de même aujourd'hui, ceci permettant de ne pas retarder sans raison la procédure d'acquisition. Quant à l'adoption du char Léopard, nous vous adresserons un rapport lorsque le Conseil des Etats se sera définitivement prononcé.

Nous espérons que ce sera le cas lors de notre prochaine session. Le solde du crédit, soit 378 millions, porte sur deux objets: d'une part, du matériel de transmission dans le domaine de

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Militärische Bauten und Landerwerb Ouvrages militaires et acquisitions de terrain In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1984 Année Anno Band IV Volume Volume Session Herbstsession Session Session d'automne Sessione Sessione autunnale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 04 Séance Seduta Geschäftsnummer 84.011 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 20.09.1984 - 08:00 Date Data Seite 1124-1137 Page Pagina Ref. No 20 012 711 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.